

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Suzanne Beaudin et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras et Samuel Simoneau formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017;
- 1.5 Acceptation des comptes;
- 1.6 Transferts budgétaires;
- 1.7 Avis de motion – règlement prévoyant l'augmentation du fonds de roulement;
- 1.8 Information se rapportant à l'administration.

### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Remboursement de l'emprunt pour de l'équipement de télécommunication pour le Service de sécurité incendie;
- 2.2 Règlement numéro 661 concernant le brûlage;
- 2.3 Adoption du rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière 2016;
- 2.4 Information se rapportant à la sécurité publique.

### **3. TRANSPORTS**

- 3.1 Changement de statut de monsieur Luc Bédard;
- 3.2 Information se rapportant aux transports.

### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Achat et distribution du matériel de collecte des matières organiques et modifiant la résolution numéro 2017.02.038;
- 4.2 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

### **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme;
- 5.2 Aide financière à l'Association du lac Chapleau;
- 5.3 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Renouvellement du contrat de la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications;
- 6.2 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

**7. VARIA**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. ADMINISTRATION**

(1.1)  
**2017.08.191**

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 7 août 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)  
**2017.08.192**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)  
**2017.08.193**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

ADOPTÉE

(1.4)  
**2017.08.194**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017.

ADOPTÉE

(1.5)  
**2017.08.195 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
APPUYÉE par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 394 691,48 \$.

ADOPTÉE

(1.6)  
**2017.08.196 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste des transferts budgétaires, telle que présentée aux membres du conseil, pour un montant total de 60 796 \$.

Et d'affecter un montant de 11 854\$ du surplus, soit 2 100 \$ au poste 02-70-290-349, 2 000 \$ au poste 02-70-290-996 et 7 754 \$ au poste 02-70-721.

ADOPTÉE

(1.7) **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Mme Suzanne Beaudin, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement prévoyant l'augmentation du fonds de roulement à même le surplus accumulé.

(1.8) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

(2.1)  
**2017.08.197 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT POUR DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT avoir reçu de la Régie incendie un montant de 340 024,00 \$ pour nos équipements du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'emprunt pour de l'équipement de télécommunication pour le Service de sécurité incendie, à la Ville de Mont-Tremblant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De rembourser un montant de 25 132,78 \$, capital et intérêts, pour de l'équipement de télécommunication pour le Service de sécurité incendie, à la Ville de Mont-Tremblant, à même le budget.

ADOPTÉE

(2.2)  
2017.08.198

**RÈGLEMENT NUMÉRO 661 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Hélène Cummings lors la de séance extraordinaire du 24 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 661 concernant le brûlage.

Que le règlement numéro 661 concernant le brûlage soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

(2.3)  
2017.08.199

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE 2016**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 par la résolution numéro 2006.01.3666 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005;

CONSIDÉRANT que l'autorité régionale doit, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, remettre un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT que l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Municipalité de La Minerve accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques;

ET

Que ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

ADOPTÉE

(2.4)

**INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3. TRANSPORTS**

(3.1)  
2017.08.200

#### **CHANGEMENT DE STATUT DE MONSIEUR LUC BÉDARD**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Luc Bédard pour un changement à son statut d'employé au poste de chauffeur opérateur, pour un poste de saisonnier;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour un poste saisonnier durant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le changement de statut de monsieur Luc Bédard comme salarié saisonnier durant la période estivale.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE

#### (3.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

(4.1)  
2017.08.201

#### **ACHAT ET DISTRIBUTION DU MATÉRIEL DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET MODIFIANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017.02.038**

CONSIDÉRANT que la majorité des propriétaires de La Minerve désire retarder la venue des bacs bruns (matières organiques) pour des raisons de non-utilisation pour cause d'absence (villégiateurs) la décision fut de réduire considérablement le nombre de bacs éventuellement en commande par la résolution numéro 2017.02.038;

CONSIDÉRANT l'obligation gouvernementale de procéder à la collecte des matières organiques, et ce, dès 2020;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un projet pilote couvrant le centre villageois seulement. Donc dès septembre 2018, quelque 200 résidences seront munies de bacs bruns, notamment, afin d'en mesurer l'utilisation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer à la MRC des Laurentides la quantité de matériel requis pour la mise en œuvre de la collecte des matières organiques, soit :

- 200 bacs de 240 L (avec barrures);
- 200 bacs de cuisine;
- 200 sacs de papier (10/paquet).

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

(5.1)  
**2017.08.202 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le départ de madame Suzanne Beaudin à titre de conseillère de la Municipalité de La Minerve;

CONSIDÉRANT que madame Suzanne Beaudin occupait le poste de présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer madame Ève Darmana comme présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

(5.2)  
**2017.08.203 AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU LAC CHAPLEAU**

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière présentées par l'Association du lac Chapleau à la Municipalité et datées du 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de protéger les lacs de son territoire contre la prolifération des plantes nuisibles, dont le myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT les efforts et investissements de L'Association relatifs aux plantes nuisibles et à la sécurité des usagers.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 7 250 \$ à L'Association du lac Chapleau pour défrayer une partie des coûts des affiches relatives à la sécurité et une partie des coûts d'achat des bouées d'indication de site de plantes nuisibles et de milieux sensibles.

Cette dépense sera financée à même le montant de la taxe annuelle dédiée à la protection de l'environnement.

ADOPTÉE

(5.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

(6.1)  
**2017.08.204 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT que le contrat de la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications est à renouveler;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la directrice, le maire et la direction générale à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à préparer et signer le nouveau contrat de trois ans liant la Municipalité de La Minerve et la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

**7. VARIA**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2017.08.205**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2017.08.195, 2017.08.196, 2017.08.197, 2017.08.201, 2017.08.203, 2017.08.204.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière